

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/07/2020

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :
Christelle CHAUVET

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZU, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents:

Objet: Subvention rénovation Four du Beix - 2020_040

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de rénovation du four banal du Beix. Ce projet d'un montant de 21 597.75 euros HT peut faire l'objet d'une aide de la région dans le cadre d'un bonus pour une relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités à un taux de 50% sur la totalité des dépenses.

La rénovation se fera sur 3 postes de dépenses : Maçonnerie pour 9 271.75€ HT, charpente pour 4 690€ HT et couverture pour 7 636€ HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Coût prévisionnel global de l'opération : 21 597.75 euros HT.
- Subvention Région demandée (50%) : 10 798.88 €
- Autofinancement prévisionnel : 10 798.87 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du four banal du Beix et le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services compétents une aide dans le cadre du bonus relance de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/07/2020
et publication ou notification du 31/07/2020

Le Maire,
A. DUJOLS



29 JUL. 2020

BUREAU DU COURRIER